

LES AVANTAGES DE LA RUBRIQUE DOCUMENTS



Les **documents médicaux** de Jacqueline sont conservés dans un endroit unique, sécurisé, accessible par elle et ses professionnels de santé. Elle **n'oubliera plus ses documents médicaux avant ses rendez-vous**.



Même sans action de Jacqueline, c'est un espace qui peut être **exclusivement alimenté par les professionnels de santé** et où il retrouve **l'historique de santé**.



Il permet **un suivi médical et une coordination entre professionnels de santé** pour éviter les doublons d'examens ou le risque de posologie inadaptée.

mon
ESPACE
SANTÉ



Jacqueline – 80 ans

Retraitée, à domicile

Peu à l'aise avec les outils numériques

LES AVANTAGES DU PROFIL MEDICAL



Elle peut renseigner **l'ensemble des traitements suivis** (médicaments, hospitalisations,...) et autres informations sur son état de santé (ex : allergies, vaccinations, etc.).



Il permet **l'identification de ses aidants ou tiers de confiance** en cas de besoin au sein de la rubrique « Entourage ».



Ses médecins peuvent consulter son **histoire de santé** et disposer d'un état des lieux de ses derniers rendez-vous médicaux

LES AVANTAGES DE L'AGENDA



Il permet de **rassembler l'ensemble des rendez-vous médicaux**.



Jacqueline pourra être notifiée de ses rappels de vaccination.

QUE SE PASSE-T-IL EN CAS D'URGENCE ?



En cas d'urgence médicale, les professionnels autorisés par Jacqueline ou les médecins du SI-SAMU peuvent accéder à ses données.

A noter : Jacqueline peut se faire aider d'un proche aidant pour paramétrer cette fonctionnalité activée par défaut dans son compte.

Les 3 questions clés

1. Est-elle obligée de se connecter régulièrement sur Mon espace santé ?

Non, Jacqueline a la possibilité de le consulter quand elle le souhaite. Elle peut se faire aider pour compléter son profil médical.

Si un nouveau document médical est déposé ou qu'elle reçoit un nouveau message elle sera notifiée par mail*. Si elle s'y connecte peu ou pas, Mon espace santé peut-être utilisé par ses professionnels de santé pour déposer les documents médicaux et les consulter pour un meilleur suivi de sa santé.

**Ou par courrier si elle n'a pas de compte Ameli*

2. Comment faire sans équipement informatique (ex : smartphone, tablette ?)

Un médiateur numérique peut l'aider pour activer son compte et l'utiliser.

Elle peut se rendre dans **une France Services** pour se faire accompagner ou se rapprocher d'un conseiller numérique France Services.

3. Qui aura accès à ses documents médicaux ?

Tous les professionnels de santé n'accèdent pas à l'ensemble de ses documents médicaux. L'accès est autorisé en fonction de leur spécialité. Jacqueline peut bloquer des professionnels de santé si elle le souhaite dans son profil Mon espace santé.

Lors d'une consultation, ses professionnels de santé pourront consulter les documents de santé **nécessaires** à sa bonne prise en charge.